

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du lundi 18 janvier 2021 à 16 heures en visio-conférence

PRESENTS:

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte
Robert LAURENTI, 1et Vice-président du syndicat mixte, représentant DLVA
Claude FIAERT, 2ème Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA
Clotilde BERKI, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Martine THIEBLEMONT, membre du syndicat mixte, représentante de P2A
Nathalie PONCE-GASSIER, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Eric DOUCET, directeur général
Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Le document d'orientation budgétaire retraçant les grandes lignes pour l'année 2021 est présenté. Il ressort une diminution de l'activité due à la crise sanitaire rencontrée en 2020 et par les périodes de fermeture de l'établissement pendant 4 mois ½. Cette situation de baisse d'activité est prise en compte pour l'année 2021 et entraîne une diminution des coûts de fonctionnement et une diminution des recettes liées aux inscriptions. Le nombre d'élèves a également baissé surtout sur le territoire de Provence Alpes agglomération.

Le bilan définitif de l'audit sera présenté et de nouvelles orientations de diminution de coûts seront présentées aux élus sur la période 2021-2025.

Claude FIAERT fait remarquer que s'il devait y avoir une diminution de la participation départementale, celle-ci ne pourrait se répercuter intégralement sur les participations des agglos compte tenu de leurs difficultés financières.

Brigitte REYNAUD répond qu'il est important que les collectivités se réunissent pour discuter de ce point afin que la répartition des financements soit supportable pour chacun.

Vanessa CHARLES abonde dans le sens de l'importance de cette réunion pour connaître ce que chacun peut et doit faire. Elle indique qu'en amont de cette réunion, il serait intéressant de travailler sur des projections budgétaires.

Eric DOUCET répond qu'un travail a été entrepris sur la réduction des coûts dans la logique de l'audit. La réduction du coût à 600 000 € préconisé par l'audit est un objectif qui ne pouvait pas être atteint par le conservatoire. Le conservatoire travaille actuellement sur une réduction de coût

d'ici 2025 qui soit plus réaliste tout en ayant conscience des aléas qui peuvent survenir comme par exemple la crise du COVID. Le travail qui sera présenté indique une diminution de 300 000 € avec des scénarios différents qui permettront une diminution des participations. Reste la question des statuts du syndicat mixte qui devraient être modifiés. Actuellement la participation départementale devrait représenter 40 % du coût de fonctionnement ramené à 1 850 000 €, objectif non réalisé puisque le transfert de 6 agents vers les collectivités, membres statutaires, n'a pas été effectué. Compte tenu de ce constat, il s'interroge sur le bien-fondé de garder ce principe ou de procéder à une réécriture des statuts.

La Présidente estime qu'il est nécessaire de modifier les statuts pour que les financements soient tenables pour les collectivités.

Vanessa CHARLES indique que le Département a souhaité porogé son soutien pour 2021 à hauteur de 590 000 € et qu'il est nécessaire de revoir les statuts.

Christine JOLY indique que lors du comité syndical prochain, le 15 février, un rapport détaillé exposera les propositions du conservatoire aux élus suivi d'une réunion technique qui travaillera sur la modification des statuts. Du fait de la fin de la période transitoire en 2020 de la participation forfaitaire fixée à 590 000 € pour le Département, elle rappelle que lors du vote du budget en 2020, une délibération a prévu la prolongation de la participation forfaitaire du Département jusqu'à 2023 à hauteur de 590 000 €.

Elle indique que la prévision budgétaire sera en diminution pour 2021 permettant une baisse des participations des agglos associée à une diminution du nombre d'inscriptions. Un excédent de fonctionnement est enregistré de 230 000 €. Compte-tenu de la diminution des inscriptions enregistrée en septembre 2020, il est attendu que la rentrée 2021 sera encore impactée par la crise sanitaire ne permettant pas de remplir l'objectif d'augmentation annuelle des recettes préconisé par l'audit. La prévision de la recette 2021 prend en compte les aléas de la crise sanitaire et sera inscrite en diminution par rapport aux années précédentes. A ceci vient s'ajouter une proposition de révision de la tarification. La Présidente avait proposé lors du précédent comité syndical d'aligner les tarifs des élèves domiciliés sur le département ayant pour conséquence ne plus différencier pour le territoire les tarifs agglos et les tarifs hors agglos.

Brigitte REYNAUD indique que sa proposition repose sur un principe d'équité entre les élèves du département d'autant que la participation départementale est supéieure à ce qu'elle devrait être si elle était calculée sur le nombre des élèves et que de fait ceci entraîne automatiquement une diminution des participations des agglos.

Christine JOLY indique qu'une simulation sur la base précitée a été réalisée et représente une diminution de recettes estimée à $5\,000\,$ €.

Brigitte REYNAUD estime que la mise en oeuvre de cette nouvelle tarification serait plus attractive pour des familles et permettrait un rééquilibrage des recettes.

Christine JOLY rappelle qu'une augmentation de 6 % applicable en septembre 2020 a été reportée à la rentrée 2021. Il sera également proposé de ne pas appliquer cette augmentation afin de tenir compte de la situation économique des familles mais aussi pour tenir compte des difficultés d'enseignement visio pendant les périodes de confinement passées et sans doute à venir.

La Présidente indique que cette proposition permettrait de compenser la diminution de la qualité d'enseignement pour les élèves et de maintenir les réinscriptions. L'augmentation de 6 % pourrait être reportée à la rentrée 2022.

Nathalie PONCE-GASSIER est parfaitement d'accord compte-tenu des difficultés actuelles et qui ne vont pas manquer de se présenter dans les mois à venir. Elle estime que ce n'est pas une année opportune pour une augmentation.

Christine JOLY indique cette mesure est importante pour maintenir la stabilité de l'effectif élèves. La diminution enregistrée en septembre 2020 a été assez limitée par rapport à d'autres établissements.

Brigitte REYNAUD souhaite souligner l'investissement professionnel des administratifs et des enseignants car pour ces derniers, l'enseignement en visio a été particulièrement difficile pour eux aussi.

Christine JOLY indique que la prévision des recettes de droits d'inscriptions prend en compte ces éléments de prudence. La proposition 2021-2025 relative à la diminution du coût de fonctionnement prend également en considération une augmentation annuelle des droits d'inscriptions d'ici 2025.

Il est indiqué qu'il n'y aura pas de programme d'investissements sur l'année 2021 compte tenu des incertitudes liées au maintien de la programmation artistique et des différents partenariats avec l'Education nationale. Le résultat de clôture de l'année 2020 en investissement enregistre un excédent de 53 287 €. Un solde de subvention de la Région sur des acquisitions d'instruments en 2020 est attendu.

La Présidente précise qu'un programme d'acquisitions d'instruments sera réalisé en 2022.

Claude FIAERT indique que pour les élèves domiciliés sur le territoire départemental, le département étant le financeur n° 2 du conservatoire, ceux-ci attendent une équité de traitement mais en même temps les collectivités auquelles ils appartiennent ne financent absolument pas le conservatoire.

Brigitte REYNAUD répond que ce financement va être demandé à ces collectivités.

Claude FIAERT indique que pour sa part, il a déjà travaillé sur des sujets similiaires sans pour autant constater une réponse de financement. Faire un courrier dans ce sens à ces collectivités pour au moins rappeler que d'autres collectivités apportent un financement serait le bienvenu. Cet élément sera à discuter lors de la réunion des Présidents sur les nouvelles orientations orientations. Sur l'autre point concernant l'augmentation des droits d'inscriptions, il abonde dans le sens que ce n'est pas l'année pour procéder à une augmentation des tarifs. Concernant la proposition de ne pas procéder à un programme d'acquisition d'instruments pour 2021, il estime que c'est le conservatoire qui est le plus à même de juger.

Eric DOUCET souhaite avoir un éclairage sur le propos relatif au fait que la participation de Provence Alpes agglo dans le financement du conservatoire est lourde et si cela résulte d'une discussion interne à l'agglo ou à une intuition.

Claude FIAERT répond qu'il n'y a pas eu vraiment discussion sur le sujet au niveau de la P2A mais qu'il y a des incertitudes sur les recettes dans les années à venir compte tenu qu'elles sont essentiellement basées sur la fiscalité des entreprises. Du fait de la situation actuelle, il est normal d'avoir cette interrogation. Etant conseiller départemental également, il comprend les interrogations du Département mais celles de P2A sont tout aussi légitimes. Cela ne préjuge en rien du débat qui aura lieu lors de cette réunion Présidents.

Clotilde BERKI remarque qu'il est fait état du transfert de 6 agents vers les collectivités soit 2 par financeurs. Elle souhaiterait savoir si cet objectif a été rempli.

Brigitte REYNAUD répond que cette recommandation n'a pas été réalisée car les collectivités n'ont pas donné suite.

Benoît PAILLARD fait remarquer que la labellisation a une durée de 5 ans et que l'on est pas loin du dossier de renouvellemnt auprès du Ministère.

Robert LAURENTI indique qu'il est tout à fait favorable à différer les achats d'instruments et l'augmentation des droits d'inscriptions. Il indique que la modification des statuts a été réalisée dans une situation différente à celle d'aujourd'hui et qu'il est nécessaire à son sens d'adapter les objectifs fixés en 2017 au contexte actuel. Il estime que de plus en plus de gens sont sensibilisés aux activités du conservatoire.

Eric DOUCET a conscience que la pandémie va laisser des traces durables dans les activités jugées non essentielles . Pour avoir discuté avec d'autres établissements du département et de France, il y aura un travail important à faire dans les années à venir pour reconstruire l'activité.

Vanessa CHARLES indique que le département souhaite travailler sur nouveau schéma départemental culture, patrimoine et enseignement artistique. Actuellement, le travail porte sur le diagnostic afin de pouvoir avancer ensemble sur des stratégies. Une réunion est prévue avec le conservatoire et les écoles le 4/02 prochain.

La Présidente clôture le débat d'orientation budgétaire à 17 heures.

Brigitte REYNAUD	and the state of t
Robert LAURENTI	Domen
Claude FIAERT	Visio
Clotilde BERKI	Visio
Martine THIEBLEMONT	Visio
Sandra FAURE	Visio.
Isabelle MORINEAUD	
Nathalie PONCE-GASSIER	JAC .